

DÉPARTEMENT

COMMUNE DE COMBIERS

DE

LA CHARENTE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES

ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

D'ANGOULÊME

N° 152 du Registre

Séance du 8 février 1914

OBJET :

Assurance - Incendie

L'AN mil neuf cent quatorze, le huit février à 14^h 1/2

le Conseil municipal de la Commune de Combiers, réuni au nombre de neuf, en session 145^{te} sous la présidence de Monsieur (1) Allio, maire

PRÉSENTS : MM. Allio, maire

Montion, adjoint

Allary, Beineix, Campot, séjrit, Suteuple Joseph et Harzières, conseillers

Le nombre des Conseillers municipaux en exercice est de dix

lesquels forment la majorité des membres en exercice ;

M. Campot a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire, qu'il a acceptées.

(1) Maire ou Adjoint.

M. le Président a ouvert la séance et a exposé les questions suivantes :

1. assurance des meubles et immeubles communaux n'ayant été faite que pour une évaluation qui est insuffisante, le Conseil invite le Maire à contracter à "la Mutuelle de Boitiers" une assurance contre l'Incendie, englobant dans les bâtiments communaux pour une somme représentant leur valeur approximative, savoir :
maison 7. Ecole et dépendances - 21.500^{fr}
Presbytère 20.000^{fr}
Église 50.000^{fr}
asile 9e nuit 200^{fr}
soit 91.700^{fr} non compris le mobilier estimé 11.300^{fr}

VU ET APPROUVÉ :

Angoulême le 8 Mars 1914

Pour le Préfet :
Le Conseiller de Préfecture.

P. C. C. Le Maire
Allio

